

Petit guide

À L'USAGE DES JEUNES, DES PROCHES & DES PROFESSIONNEL.L.E.S

Le changement de prénom



des personnes trans mineures

Le changement de prénom des personnes trans mineures

A SAVOIR : Il n'est pas nécessaire de voir un médecin pour ces démarches !

Si tes parents sont d'accord

Tu peux, **avec tes parents**, demander à ton établissement scolaire public qu'il utilise ton **prénom choisi** :
à l'oral, sur les copies, sur ta carte de cantine, sur ta carte de CDI, sur l'ENT.

même si tu n'as pas encore changé officiellement de prénom sur ta carte d'identité !

Pour cela, il suffit que tes parents le demandent **par écrit** à l'établissement !

Tu peux, avec tes parents, demander **la modification officielle de tes prénoms** dans ton état-civil.

Pour cela, tu dois te rendre, avec tes parents,
à la mairie de ton domicile ou de ton lieu de naissance.

Tu devras remplir un formulaire, et fournir :

- ton acte de naissance
- un justificatif de domicile
- une copie de ta carte d'identité
- et **deux ou trois témoignages** de personnes qui te connaissent déjà sous ton **nouveau prénom**.

AUCUN DOCUMENT MÉDICAL N'EST NÉCESSAIRE

Tes parents et toi **signerez ensemble** le formulaire, et il faudra ensuite attendre quelques semaines pour recevoir la décision. Ton changement de prénom sera inscrit en marge de ton acte de naissance. Tu pourras ensuite demander une carte d'identité avec ton ou tes nouveaux prénoms.

Le changement de prénom des personnes trans mineures

Si tes parents ne sont pas d'accord

(pour le moment !)

Tu peux demander à des **adultes en qui tu as confiance** de discuter avec tes parents, pour les aider à avancer sur le sujet.

Dans les **établissements scolaires**, de plus en plus de professionnel.le.s (infirmières, CPE, professeurs...) sont sensibilisés aux questions de transidentité.

N'hésite pas à te confier à eux.

Ils peuvent, si tu le souhaites, faire du lien avec tes parents.

Tu peux aussi contacter la **Maison des Adolescents** la plus proche de ton domicile : il y en a dans toute la France !

Les professionnel.le.s des Maisons des ados pourront te recevoir, gratuitement, de manière confidentielle, et pourront t'écouter, t'accompagner, t'orienter, et, si tu le souhaites, faire du lien avec tes parents.

Dans tous les cas, surtout, **ne reste pas seul.e !**

Des ressources pour t'accompagner et accompagner les adultes autour de toi

Pour changer ton prénom au collège ou au lycée,
tous les détails sont ici

(présentation de la circulaire de l'Education Nationale)



Pour changer tes prénoms à l'état-civil,
la demande se fait en mairie, les détails sont là

(démarches expliquées sur service-public.fr)



La Maison des ados peut t'accompagner et t'orienter.

Pour trouver la plus proche de toi, c'est ici

(module de recherche du site de l'ANMDA)



Pour accéder à de multiples ressources sur les
transidentitéés (pour toi et pour tes proches) c'est là

(ressources utiles compilées par des Maisons des Ados)

